

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Suite à la convocation du 2 avril 2024
le Conseil d'Administration s'est réuni le 8 avril 2024
à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin
sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

Présents :

Mme VARENNE , M. LEPOITTEVIN , Mme AMBROIS , Mme LE POITTEVIN , Mme HERY , M. FRANCOISE , Mme GRUNEWALD , Mme VILLETTE (CFDT Retraités), M. LUCAS (FNATH), Mme COUSIN (Conscience Humanitaire), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul), Mme THEVENY (UDAF), Mme THOMAS (La Chaudrée)

Excusés :

M. LEFEBVRE (Femmes)

Absents donnant procuration :

M. ARRIVE (mandataire : Mme VARENNE), Mme TAVARD (mandataire : M. LEPOITTEVIN), M. GERMAIN (Croix Rouge Française) (mandataire : Mme VILLETTE)

Secrétaire de séance : Isabelle VATINEL

N° DEL_2024_033

Autorisation de signature de renouvellement de la Convention d'Objectifs et de Moyens et de mise à disposition de locaux entre l'Association Solidarité de Cherbourg-Octeville (ASCO) et le Centre Communale d'Action Sociale de Cherbourg-en-Cotentin - Année 2024

L'Association de Solidarité de Cherbourg-Octeville (ASCO) est gestionnaire du Groupement d'Alimentation des Familles (GAF) de Cherbourg-Octeville. A ce titre, le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin et l'association entretiennent une relation de partenariat.

Vu la délibération n° DEL_2020-142 du 17 novembre 2020 portant sur l'autorisation de signature de la convention d'objectifs et de moyens et de mise à disposition de locaux entre l'Association Solidaire de Cherbourg-Octeville (ASCO) et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu la délibération n° DEL_2023_054 du 15 mai 2023 portant sur le renouvellement de la convention d'Objectifs et de Moyens et de mise à disposition de locaux entre l'Association Solidaire de Cherbourg-Octeville (ASCO) et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Cherbourg-en-Cotentin,

Cette convention ayant pris fin au 31 décembre 2023, il est nécessaire de procéder au renouvellement. À compter du 1^{er} janvier 2024, cette convention est conclue pour une période de 1 an renouvelable par tacite reconduction, sans excéder 2 ans.

Il est proposé une nouvelle convention permettant de définir les obligations et moyens des deux parties, et de renouveler les engagements de chacun pour la mise en œuvre de la gestion d'un centre de distribution alimentaire sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville en matière :

- de distribution des denrées,
- de développement d'actions de solidarité en faveur des plus démunis,
- d'intégration aux échanges autour de projets d'alimentation - nutrition - santé.

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

à l'unanimité, décident :

ID : 050-200056885-20240410-DEL_2024_033-DE

S²LO

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- d'autoriser la signature par Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin, de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens entre le Centre Communal d'Action sociale (CCAS) de Cherbourg-en-Cotentin et l'association de Solidarité de Cherbourg-Octeville, qui comprend une convention de mise à disposition à l'association de locaux ;
- d'autoriser le versement, pour 2024, d'une subvention de 55 000 € à l'ASCO.

**Pour le Président et par délégation,
La Directrice du C.C.A.S.,**

Isabelle VATINEL